

Supermoto Règlement 2025



Règlement coureur
Supermoto 2025

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION	4
2. PRIX DES LICENCES.....	6
3. INSCRIPTIONS	7
4. ASSURANCES	7
5. FINANCEMENT D'ENGAGEMENT	8
6. PRÉAVIS DES COURSES.....	8
7. CONDITIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES	8
8. EQUIPEMENT PILOTE.....	9
9. CONTRÔLE DE LA MACHINE	9
10. ESSENCE	10
11. NUMÉROS DE DÉPART (GRANDEUR / FORME).....	10
12. LIMITE DU BRUIT / CONTRÔLE DU BRUIT	11
13. PARC DES COUREURS	11
14. BRIEFING DES COUREURS	12
15. COMPORTEMENT ANTISPORTIF	12
16. DRAPEAUX.....	13
17. JURY DE LA MANIFESTATION	13
18. PROTÊTS.....	14
19. ENTRAÎNEMENT / ENTRAÎNEMENT CHRONOMÉTRÉ / MANCHE DE QUALIFICATION....	14
20. MANIFESTATIONS 1 JOUR / 2 JOURS	15
21. HORAIRE SUPERMOTO.....	15

22. MANCHES	15
23. PRÉGRILLE/DÉPART/BOX	16
24. ZONE DE DÉPART / NOMBRE DE PILOTES	16
25. DÉPART / ARRIVÉE	17
26. INTERRUPTION DE COURSE	17
27. TABELLE DES POINTS / PRIMES D'ARRIVÉE	18
28. CLASSEMENT FINAL.....	19
29. RÉSULTATS / SERVICES	20
30. MANIFESTATIONS	20
31. ENVIRONNEMENT	20
32. RÈGLEMENT PARTICULIER	20
33. DIRECTIVES GÉNÉRALES ET DISPOSITIONS FINALES	20
34. SANCTIONS.....	21
35. RÈGLEMENT SUPPLÉMENTAIRE CLASSES KID 65, YOUNGSTER 85 ET A1 125 CUP	22

Répertoire des versions

Version	Date	Auteur	Remarque
2025	25.10.2024	Sportkommission	
2025	18.12.2024	PF + RM	
2025	22.01.2025	B.Meyer	Adaptation du règlement en français

1. Conditions générales de participation

Pour participer au championnat officiel, chaque participant doit être en possession d'une licence valable et d'une assurance adéquate. Les licences ne sont établies que pour des membres directs ou d'un club affilié aux fédérations Swiss Moto ou SAM. Les demandeurs de licence mineurs (âgés de moins de 18 ans) ont besoin de l'autorisation parentale ou de leur représentant légal. La licence est personnelle et n'est pas transmissible.

La licence est valable à partir de la date d'établissement jusqu'à la fin de l'année en cours. L'établissement de la licence se fait dans l'ordre chronologique dès réception à Swiss Moto ou à la SAM et s'ajuste au nombre de participants par catégorie et manches/horaire.

Lors d'une demande de licence suisse, le coureur étranger devra présenter un quitus (rider release) de la fédération de son pays d'origine. L'obtention de licence une manifestation est possible.

Le titre de "Supermoto Swiss Champion" est attribué dans les catégories :

- **S1 Prestige** année 2010 et plus âgé 250ccm-300ccm 2T / 450ccm 4T
- **S2 Challenge** année 2010 et plus âgé max. 750ccm
- **S4 Promo** année 2010 et plus âgé max. 750ccm
- **Senior** année 1990 et plus âgé max. 750ccm

Les manifestations sont annoncées avec le prédicat FIM et font l'objet d'un classement international.

Le titre de "Supermoto Cup Champion" est attribué dans les catégories :

- **S5 Newcomer** âge minimal année 2021 ou plus âgé max. 750ccm
- **Kid 50 / 65** année 2013 et plus jeune (règlement supp.) max. 65ccm
- **Youngster 85** année 2009 jusqu'à 2013 (règlement supp.) max. 85ccm
- **Women** âge minimal année 2009 ou plus âgé max. 750ccm
- **Electro*** âge minimal année 2009 ou plus âgé

- **Quad (pas de prédicat de championnat) - âge minimum né en 2010 ou plus âgé.**
- **Motos électriques* (à partir de la cat. B) autorisées dans toutes les catégories.**
- **Dans le règlement suivant, les catégories sont décrites en abrégé (S1, S2, S4, S5).**

*Motos électriques, se conformer au règlement annexe «Swiss Moto Basic regulations for e-motorcycles».

Si au moins 10 licences ne sont pas vendues dans une catégorie, il n'y aura pas de championnat pour cette catégorie lors de la saison 2025.

- Si au moins 10 licences sont vendues dans les catégories Women, cette catégorie prend le départ avec la catégorie S5 et sera classée séparément.
S'il n'y a pas au moins 3 coureurs au départ, elles seront classées avec la catégorie S5.
- Les coureurs E-Bike sont répartis dans les catégories correspondantes. S'il y a plus de 10 licences vendues, la commission Swiss Moto / SAM peut mettre en place une catégorie séparée.
- Si la catégorie Women est classée avec la catégorie S5, le règlement S5 ne s'applique pas aux dames. (concernant les licences déjà acquises dans le passé).
- Si au moins 10 licences sont vendues dans la catégorie Youngster 85, cette catégorie démarre avec la catégorie Senior et sera classée séparément. Si moins de 3 licences sont vendues, elle sera classée avec les seniors.

Un double départ dans les catégories Electro et Quad est possible avec une deuxième licence. Dans toutes les autres catégories, une double inscription n'est pas possible.

Les pilotes qui possèdent une licence supermoto ou motocross ou en possédaient une auparavant ne peuvent pas prendre le départ dans la catégorie S5.

- Si trop peu de coureurs prennent le départ dans des catégories, la commission sportive Swiss Moto/SAM peut regrouper ces catégories.
- Si le circuit (homologation) ou le nombre de pilotes le permet, les catégories S1 et S2 peuvent être regroupées. Cela vaut aussi bien pour les entraînements / essais chronométrés que pour les courses.
- Si les deux catégories sont réunies, les longueurs de course de la S1 s'appliquent.
- Chaque catégorie est classée séparément dans le championnat annuel. Le classement journalier ainsi que les coupes sont également répartis selon les catégories S1 et S2.
- Pour les primes, un classement journalier « scratch » est établi et versé toutes catégories confondues.

Promotion dans la catégorie supérieure

La commission sportive de Swiss Moto/SAM détermine en fin de saison quels coureurs doivent être promus. **Les rangs 1 à 3 du championnat (sauf les seniors) doivent être promus dans la catégorie supérieure. Les autres promotions sont décidées par la commission sportive commune à la fin de la saison.**

Chaque licencié accepte automatiquement toutes les dispositions de Swiss Olympic Association en matière de lutte contre le dopage (liste actuelle des produits dopants sous www.swissolympic.ch ou sous www.antidoping.ch). Selon les directives de Swiss Olympic Association, un contrôle antidopage peut être effectué sur chaque licencié. Celui qui refuse de se soumettre à un tel contrôle s'expose à des sanctions.

En cas de contrôle positif au dopage ou à l'alcool (>0,1 pour mille) ou de refus de s'y soumettre = exclusion de la manifestation. D'autres sanctions sont réservées.

Pour une licence internationale, une autorisation médicale est nécessaire (formulaire disponible dans le Racemanager), pour les licences nationales, il faut une déclaration personnelle remplie et signée (formulaire dans le Racemanager).

Pour les pilotes nationaux participant à des manifestations à l'étranger comme par exemple Supermoto of Nations, Superbiker Mettet, etc., une licence Swiss Moto est obligatoire, à défaut, une licence One Event. Les licences internationales (Swiss Moto et SAM) nécessitent une autorisation de départ de Swiss Moto.

2. Prix des licences

Le montant du prix de la licence est fixé chaque année par la commission sportive Swiss Moto/SAM. Toutes les licences (à l'exception des licences CM et CE) sont établies par les deux fédérations.

Actuellement :	<u>Licence nationale</u>	<u>ou Licence Internationale</u>
S1 Prestige	CHF 350.00**	CHF 450.00**
S2 Challenge	CHF 350.00**	CHF 450.00**
S4 Promo	CHF 350.00**	CHF 450.00**
S5 Newcomer	CHF 220.00**	pas possible
Senior	CHF 350.00**	CHF 450.00**
Kids 50 / 65	CHF 90.00**	pas possible
Youngster 85	CHF 110.00**	CHF 400.00**
Women	CHF 220.00**	pas possible
Electro*	CHF 220.00**	pas possible
Quad (uniquement SAM)	CH 320.00	pas possible

Les motos électriques sont autorisées dans toutes les catégories (à partir de la classe. B (voir le règlement complémentaire électrique)).

*Motos électriques, se conformer au règlement annexe «Swiss Moto Basic regulations for e-motorcycles».

** Les prix mentionnés sont valables pour les licences Swiss Moto. A la SAM, le prix des licences est, en raison d'une couverture d'assurance élargie, le prix est renchéri de CHF 25.00 pour les Kids 50 / 65 et CHF 100.00 pour toutes les autres catégories.

Tous les licenciés annuels doivent posséder un transpondeur.

My Laps TR2 Transpondeur, abonnement d'un an : prix CHF 119.00, abonnement de 5 ans : prix CHF 299.00 ou variante d'achat (abonnement illimité pour CHF 485.00) incl. livraison (seulement en Suisse). Le transpondeur peut être commandé avec la licence.

Chaque coureur est tenu de fixer le transpondeur sur sa moto au moyen d'un support. Le support doit être acheté une seule fois au prix de CHF 10.00. Le transpondeur doit être fixé à la fourche avant. Les chiffres apposés ne doivent pas être à l'envers, la partie noire est donc dirigée vers le bas.

- Licences internationales FIM (et One Event)
- Les manifestations avec prédictat FIM (DMSB, Superbiker Mettet, etc.), ne sont autorisées qu'avec des licences Swiss Moto.

2.1 Licences journalières

Les licences journalières peuvent être délivrées pour toutes les courses pour autant que le nombre de places de départ soit suffisant dans la catégorie correspondante. Les pilotes intéressés à une course doivent s'inscrire à la direction administrative jusqu'au mardi 23.59 heures avant le week-end de la manifestation.

L'inscription et le désistement se fait online par le biais de www.racemanager.io.

Le montant de la licence journalière doit être réglé jusqu'à mardi, 23.59h, avant la manifestation.

Les pilotes possédant une autre licence de Swiss Moto ou SAM (p.ex. MX) peuvent prendre le départ en Supermoto en tant que licenciés journaliers moyennant une contribution de CHF 20.00. Un forfait de CHF 20.00 sera prélevé pour les frais administratifs. Ils doivent s'inscrire au préalable comme les pilotes licenciés à la journée.

Les prix sont de (inclus inscription, location du transpondeur, licence journalière) :

Licence journalière membre Swiss Moto/SAM	S1, S2, S4, Senior, Quad	CHF 190.00
	S5	CHF 150.00
Licence journalière non-membre Swiss Moto/SAM	S1, S2, S4, Senior, Quad	CHF 210.00
	S5	CHF 170.00
Licence journalière	Kids 50 / 65	CHF 70.00
	Youngster 85	CHF 130.00

Si un pilote possède son propre transpondeur, les frais ne lui seront pas déduits.

Après la course, le transpondeur doit être rendu automatiquement et propre. Lors de la perte du transpondeur et pour le remplacement de celui-ci, le pilote devra s'acquitter de la somme de CHF 350.00.

3. Inscriptions

Inscription et délai d'inscription pour toutes les catégories

Tous les coureurs (licenciés et non licenciés) doivent s'être inscrits et avoir effectué le paiement dans le Racemanager **au plus tard le mardi 23h59 avant la manifestation (la comptabilisation du paiement nécessite 3 jours ouvrables)**. **Les frais d'inscription sont intégralement reversés à l'organisateur.**

Pour toutes les inscriptions et **tous les paiements effectués après** cette date ou sur place, un supplément de « dernière minute » de CHF 30.00 sera facturé (**en faveur de Swiss Moto/SAM**).

4. Assurances

Le pilote participe à une manifestation motorisée à son propre risque et responsabilité (accidents, décès, dommages matériels, vols, incendie etc.). Une assurance accident est obligatoire pour chaque pilote. Par sa signature apposée sur la demande de licence et information, chaque pilote confirme qu'en cas d'accident, il est assuré en règle lors d'accident, décès ou invalidité et qu'il **a pris connaissance et compris le règlement des pilotes.**

Les prestations d'assurance seront réduit jusqu'à 50% si l'accident d'un pilote a lieu lors d'un entraînement ou une course.

Les assurances suivantes sont incluses dans les licences : décès et invalidité.

Les assurances suivantes sont incluses dans les licences : Décès et Invalidité.

La licence SAM comprend un supplément qui compense toutes les réductions d'indemnités journalières par l'assurance accidents selon la LAA (le plus souvent la SUVA) qui ne sont pas déjà couvertes ailleurs par l'aléa.

Auprès de la compagnie Zürich, Les licenciés Swiss Moto peuvent, au lieu de ce supplément, conclure une assurance complémentaire facultative à des conditions modérées sur la base du contrat collectif. Les formulaires d'inscription peuvent être demandés auprès du Secrétariat général Swiss Moto.

En règle générale, Swiss Moto conseille aux licenciés Swiss Moto de conclure un supplément d'assurance de l'assurance Zürich pour l'indemnité journalière!

Lors d'un accident d'un participant à une manifestation Supermoto, l'organisateur et ses bénévoles, le propriétaire du terrain, les fédérations Swiss Moto/SAM, la commission sportive Swiss Moto/SAM ne sont pas responsables. L'organisateur conclut une assurance RC pour les dommages à un tiers via Swiss Moto/SAM auprès de la Zürich/Allianz avec les montants de couverture fixés par la loi.

Les pilotes en scolarité obligatoire doivent présenter une assurance supplémentaire pour des coûts de guérison illimités.

Assurance vol moto

A partir de 2024, Swiss Moto offre la possibilité de conclure une assurance vol pour les motos non immatriculées, directement sur www.swissmoto.org (cette offre n'est valable que pour les licenciés Swiss Moto).

5. Financement d'engagement

Chaque pilote doit s'acquitter des frais d'inscription au préalable par le biais de Racemanager.

Manifestation sans électricité :

Kids 50 / 65	par manifestation	CHF	50.00
Youngster 85	par manifestation	CHF	80.00
S5, Women, Electro	par manifestation	CHF	100.00
Toutes les autres catégories	par manifestation	CHF	140.00

Si une manifestation a lieu à l'étranger, les catégories S5 et Women (Electro inclus), roulent les deux jours (entraînement, entraînement chrono, 3 manches). Dans ce cas, les frais d'inscription s'élèvent à CHF 140.00.

Manifestation avec électricité:	supplément de	+ CHF	30.00
	(sauf Kids 50 / 65 et Youngster 85)		

6. Préavis des courses

Les règlements particuliers et les programmes journaliers peuvent être consultés dans les sites internet www.swissmoto.org ou www.s-a-m.ch.

Chaque course est annoncée en ligne et publiée, dans la mesure du possible, dans le SAM Motor Journal et/ou dans le Swiss Moto MOTOnews.

7. Conditions techniques générales

- Tous les écrous de vidange doivent être assurés avec du fil de fer.
- Les filtres d'huile extérieurs ainsi que les vis et boulons à proximité du circuit d'huile doivent être percés et fixés avec un fil de fer.
- Les fermetures de réservoir pour essence et huile doivent être en position fermées. Les fermetures du réservoir d'huile doivent être percées et fixées par un fil de fer.
- Les étriers, adaptateurs et goupilles de plaquettes de freins doivent être assurés avec du fil de fer (ou des clips) ou vis doubles.
- Seule l'eau est autorisée comme liquide de refroidissement. L'additif anticorrosif Red-line (FIM) est autorisé à raison d'un dosage maximal de 5%.
- Les conduites de purge du moteur et de la boîte de vitesses ainsi que du trop-plein du carburateur doivent aboutir dans un ou plusieurs collecteurs fermés d'une capacité d'au moins 250cm³. Seuls des collecteurs en aluminium, en acier ou en carbone sont admis. (Les collecteurs en plastique ne sont permis que si le producteur les déclare adéquats pour cette utilisation). **Ces récipients doivent être vidés de leur contenu à l'issue de chaque séance d'entraînement ou manche.**
- La conduite d'aération du réservoir d'essence doit être assurée avec un clapet anti-reflux ou faire partie intégrante du bouchon.
- Un coupe-contact est obligatoire à gauche ou à droite du guidon
- La largeur du guidon est min 600mm, mx. 850mm. La protection de guidon est obligatoire.
- La protection du pignon doit inclure la face latérale externe de ce dernier.
- Toutes les parties en verre doivent être démontées.
- Pas d'arêtes coupantes ; les parties fendues doivent être remplacées ou réparées de manière adéquate.
- Les rétroviseurs, la béquille centrale et latérale, le porte-bagages, les clignotants et les plaques d'immatriculation doivent être démontés.
- Le pot d'échappement ne doit pas émerger de la silhouette arrière. Le flux des gaz d'échappement doit être dirigé vers l'arrière et de manière à ne pas soulever de poussière.
- Les leviers de commandes (embrayage, frein etc.) doivent en principe se terminer en forme de bille ou être arrondis.
- Si un pilote change de moto, il doit en informer la commission sportive. Sinon la commission peut décider des sanctions (recul de 5 places dans le classement).
- L'extrémité des cale-pieds doit présenter un arrondi d'au moins 8mm de rayon.
- Les points non énumérés sont régis par les règlements FIM Europe / FIM.

- Durant toute la manifestation, le coureur est responsable de ses aides/mécaniciens, sa machine, de son matériel et de son emplacement dans le parc des coureurs.
- Un non-respect du règlement engendra l'exclusion de la course en question. D'autres sanctions pourront être prises par le Jury. Si la machine ne répond pas au règlement, le pilote subira les frais qui en découlent.
- Protections des poignées (fixées du côté extérieur) sont obligatoires.

Règlement supplémentaire Quad :

- Protection du pignon et de la couronne obligatoire.
- Les étriers doivent être assurés avec du fil de fer.
- En règle générale, il sera roulé avec des pneus „jaunes“ de marque Goldspeed / MAXXIS.
- Aucune pièce porteuse de la matière titan ne sera tolérée selon Règlement FIM Europe / FIM.
- Toutes les pièces en verre doivent être démontées.
- Sur chaque côté du véhicule, une barre de protection en profil rond devra être montée.
- Un coupe-circuit interrompant l'allumage du moteur doit être relié au pilote

8. Equipement pilote

- Combinaisons en cuir d'une pièce. Combinaisons 2 pièces sont autorisées dans la catégorie S5 si elles sont acceptées par la commission sportive Supermoto.
- Bottes Offroad ou bottes Supermoto.
- Gants en cuir ou résistants à l'abrasion.
- Protection dorsale selon EN 1621-2. Il est conseillé un protecteur de niveau 2, qui protège toute la zone ou la zone centrale. Les protecteurs qui ne couvrent seulement le bas du dos ne sont pas recommandés.
- Les casques doivent être conformes à la norme du règlement FIM, Normes pour casques : ECE 22.05 'P', SNELL M 2010, JIS T 8133:2007 valable jusqu'au 31.12.2019; NOUVELLEMENT: ECE 22-05 ou ECE 22-06 seulement type «P»
À partir de 2026, **seuls** les casques conformes à la norme FRHPhb-02 seront autorisés.
- Les caméras (comme les GoPro ou autres) ne sont pas autorisées sur le casque ou sur le corps. Les caméras fixées sur la moto restent autorisées.
- L'usage du système tear-off sur les lunettes/visières est interdit. Les exceptions sont les systèmes dans lesquels le film est récupéré et les systèmes roll-off. **Information : il est envisagé pour 2026 de ne plus utiliser que des systèmes roll-off.**
- **Les systèmes air-bag sont autorisés. Leur utilisation doit être signalée à la commission technique.**

Pour toutes les classes, un protège-poitrine et un protecteur de cou, souple ou rigide, sont fortement recommandés !

9. Contrôle de la machine

Première course de la saison

Sur le formulaire de contrôle, chaque pilote doit confirmer que sa moto remplit les exigences du présent règlement. Ce formulaire rempli doit être envoyé avec la demande de licence ou au plus tard présenté lors de la première course.

Le protocole de contrôle est valable toute la saison pour les pilotes licenciés.

Pour les pilotes avec une licence journalière, le protocole de contrôle n'est valable que pour la course en question.

Autres courses de la saison (si pas demandé autrement par le délivreur de l'autorisation)

Des contrôles seront exécutés par une personne compétente à la prégrille avant l'entraînement et avant les courses. Une liste sera établie mentionnant les motos contrôlées et jugées incorrectes. Les défauts constatés par la commission Swiss Moto/SAM devront être réparés dans un délai donné et les réparations présentées au commissaire technique pour contrôle.

Durant la manifestation, un changement de machine n'est autorisé qu'avec l'autorisation de la commission sportive Swiss Moto/SAM. Le contrôle de la machine se fait sous contrôle du commissaire technique Swiss Moto/SAM. Lors d'un changement d'une machine sans autorisation de la commission sportive Swiss Moto/SAM, le coureur reculera de 10 places dans le classement de la manche concernée.

À la prégrille, les machines, l'équipement (protection dorsale) et les numéros de départ peuvent être contrôlés avant un entraînement ou avant les courses par les officiels Swiss Moto/SAM. Le commissaire technique Swiss Moto/SAM peut interdire le départ si l'équipement ou la machine n'est pas conforme au règlement.

En tout temps, des contrôles ou mesures sonores peuvent être effectuées après des entraînements ou courses par la commission sportive Swiss Moto/SAM

10. Essence

Essence sans plomb, **max. 102 Oktan**. Essence bio E 85 est autorisée.

11. Numéros de départ (Grandeur / Forme)

Les plaques doivent être au nombre de trois. Elles doivent correspondre aux normes Swiss Moto/SAM. Elles doivent être fabriquées dans une matière solide et rigide.

Dimension minimale : largeur 285 mm x hauteur 235 mm.

Les plaques doivent être plates ou légèrement bombées (jusqu'à max. 50mm de la surface), en tout cas pas pliées ou masquées.). La plaque du numéro frontal doit être continue et ne doit pas comporter d'ouvertures telles que des espaces d'aération, etc.

La plaque avant ne doit pas être inclinée vers l'arrière de plus de 3° par rapport à la verticale. Les deux autres doivent être fixées perpendiculairement de chaque côté de la moto. Elles doivent être fixées de telle sorte à être lisibles et non cachées par une pièce quelconque de la moto, resp. lors de la position assise du pilote. Le logo "Supermoto" d'une largeur minimale de 4,5 cm. doit être apposé sur la plaque frontale.

Les chiffres doivent être bien lisibles d'une distance de 10 mètres, et comme le fond, doivent être en couleur mate anti-reflet. Les dimensions minimales des chiffres doivent être :

Avant :	Hauteur	140mm	Côté :	70mm
	Largeur de chaque chiffre	80mm		40mm
	Épaisseur des traits	25mm		12mm
	Espace entre deux chiffres	15mm		8mm

La forme anglaise des chiffres doit être utilisée. Pour le chiffre «un», c'est simplement une ligne verticale et pour le «sept», une ligne penchée sans ligne au milieu. Tous les autres chiffres ou inscriptions sur les motos qui pourraient être confondus avec les numéros de départ doivent être enlevés avant le départ.

Les plaques à numéros doivent être absolument nettoyées avant le départ !

Couleurs :	S1 Prestige	Fond jaune	Chiffre noir
	S2 Challeng	Fond noir	Chiffre blanc
	S4 Promo	Fond rouge	Chiffre blanc
	S5 Newcomer	Fond vert	Chiffre blanc
	Senior	Fond bleu	Chiffre blanc
	Youngster 85	Fond noir	Chiffre blanc
	Kids 50 / 65	Fond libre	Chiffre libre
	Women	Fond rose	Chiffre noir ou blanc
	Electro	Fond noir	Chiffre jaune
	Quad	Fond libre	Chiffre libre

(Les chiffres doivent être bien lisibles, le contraste chiffres et fond doit être donné)

12. Limite du bruit / Contrôle du bruit

- La mesure est effectuée à une distance de 2,0 m du microphone par rapport à la ligne centrale de la moto, sous un angle de 45 degrés à partir de l'endroit où la roue arrière touche le sol (+/- 5 cm).
- La hauteur du microphone est de 135 cm à partir du sol. Le sonomètre est orienté horizontalement (+/- 5°).
- La mensuration du bruit est effectuée lorsque le moteur tourne à plein régime (nombre de tours avec la plus grande puissance) et dure max. 2 secondes (observer la limite de nombre de tours).
- Pour mesurer le bruit, le moteur de la machine doit être chaud.
- Le pilote doit actionner et tirer le levier de l'embrayage.
- Les mesures doivent être effectuées en portant une protection oculaire.
- L'appareil de mesure est réglé sur max.
- Les données suivantes selon „Règlement technique“ de la FIM/FIM Europ seront utilisées :
Limite du bruit 2025 : Limite maximale de **114 dB/A** avant la course
 Limite maximale de **115 dB/A** après la course
- À partir de 2026, un nouveau règlement FIM entrera en vigueur et imposera une limite maximale de **111dB/A** avant la course et de 112dB/A après la course.
- DB-Killer est obligatoire
- Seuls les systèmes d'échappement dont le niveau sonore est similaire à celui du motocross sont autorisés.
- Des contrôles ou mesures sonores peuvent être effectués en tout temps.
- Les machines non-conformes seront sanctionnées.
- Contrôle à la prégrille : exclusion pour l'entraînement prévu ou la course.
- Après l'entraînement : + 2 places sur la grille de départ.
- Après la course : + 5 places au classement de la manche concernée.
- Le pilote doit faire réparer le pot d'échappement défectueux au box. Le Directeur de course doit exiger une mensuration du bruit.

13. Parc des coureurs

En dehors du circuit, seule la conduite au pas est tolérée. Des courses d'essais sont autorisées uniquement à l'intérieur d'un éventuel terrain mis à disposition à cet effet. Les courses d'essais doivent être préalablement annoncées au contrôle technique (commission sportive Swiss Moto/SAM) qui indique l'endroit et l'heure où elles peuvent se dérouler. Une non-observation de cette règle entraîne l'exclusion du pilote de la manifestation !

Un tapis de protection imperméable d'au moins 80cm x 180cm doit être placé sous la machine.

En cas d'infraction, le participant (qui est également responsable de ses assistants) sera sanctionné par la commission sportive Swiss Moto/SAM (amende, exclusion ou le cas échéant, suspension). En outre, l'organisateur le rendra responsable de tous les frais consécutifs correspondants.

Les tapis écologiques doivent être emportés par le participant au plus tard immédiatement après la fin de la manifestation ou être éliminés conformément aux instructions de l'organisateur, afin d'éviter tout dommage environnemental.

Pour le lavage des motos, seuls des produits de nettoyage contenant des substances biodégradables doivent être utilisés.

L'organisateur a le droit de garder la caution en cas de dégâts ou du désordre laissés par le coureur.

L'organisateur est aussi en droit d'exiger un dédommagement de CHF 50.00 si des travaux d'entretien sont effectués sans tapis de protection. Le déplacement au moyen de véhicules à moteur (à l'exception de véhicules pour publicité) est interdit sur tout l'emplacement.

Dans le parc des coureurs, la tranquillité nocturne doit être obligatoirement respectée de 22.00 à 07.00 heures. Lancer des feux d'artifice dans le parc des coureurs est strictement interdit et peut être puni par l'exclusion de la manifestation. Le coureur est également responsable de ses accompagnants.

Si l'électricité est disponible, aucun chauffage électrique / réfrigérateur ne doit y être connecté !

Des déchets et des pneus ne peuvent pas être laissés sur place.

Un non-respect du règlement du parc des coureurs peut avoir pour conséquence l'exclusion complète de la manifestation. Des sanctions supplémentaires peuvent également être prises par la commission sportive Swiss Moto/SAM.

14. Briefing des coureurs

La présence au briefing est obligatoire pour tous les pilotes !

15. Comportement antisportif

Un coureur qui coupe le circuit lors des essais chronométrés subit l'abolition de son meilleur temps au tour. La course doit être reprise à l'endroit où le pilote a quitté le circuit, aussi bien à l'entraînement que durant la course.

Celui qui coupe le circuit durant la course sera sanctionné d'une pénalité de 5 places ou la disqualification.

Durant les courses, des travaux de réparation ne sont autorisés que dans le box des coureurs. La moto ne peut pas être amenée au parc des coureurs pour des réparations et ramenée sur le circuit. Dans ce cas, la sanction sera la disqualification de la manche.

Lors d'un **dépassement à l'endroit d'un accident ou une vitesse trop élevée lors d'un drapeau jaune**, les sanctions suivantes seront décidées par le **Jury Swiss Moto/SAM** :

- **Lors d'un entraînement, le tour le plus rapide sera annulé.**
- **Lors d'une course, recul de 5 places au classement**



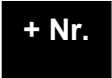







Le Jury Swiss Moto/SAM peut également prononcer des avertissements. Le Jury Swiss Moto/SAM se garde aussi le droit de prononcer d'autres sanctions. Les pilotes et leurs accompagnants qui se comportent incorrectement recevront un avertissement du Jury. D'autres sanctions peuvent être prononcées par le Jury Swiss Moto/SAM.

Protection des officiels :

Les coureurs, les directeurs d'équipe ou les membres de l'équipe ne doivent pas déranger le Directeur de course ou le Directeur de course adjoint pendant qu'ils exercent leurs fonctions lors d'un entraînement ou d'une course. Si un pilote, un manager d'équipe ou un membre de l'équipe consulte le Directeur de course ou le Directeur de course adjoint pendant l'exercice de ses fonctions, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Première infraction : Avertissement oral
- Deuxième infraction : (lors de la même manifestation), le coureur, le team manager ou le membre de l'équipe concerné sera suspendu pour la ou les prochaines manifestations, conformément à la décision de l'instance disciplinaire compétente (voir point 18).

16. Drapeaux

Drapeaux		Signification
	Drapeau jaune immobile Drapeau jaune agité	Danger, attention accrue, réduction de la vitesse, dépassement interdit, valable jusqu'après la zone dangereuse. Danger immédiat, prêt à s'arrêter, dépassement et saut interdits, valable jusqu'après l'endroit dangereux.
	Drapeau rouge agité	Arrêt obligatoire pour tous
	Drapeau noir avec panneau et numéro du coureur	Arrêt immédiat dans le box pour le pilote concerné.
	Drapeau bleu (Fairplay)	Ecartez-vous tout de suite, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance
	Drapeau vert	Voie libre pour le départ
	Drapeau jaune/rouge rayé	Drapeau huile, souillure
	Panneau "1"	La course dure encore un tour (Swiss Moto)
	Drapeau jaune avec croix noire	La course dure encore 1 tour (SAM)
	Drapeau à damier	Fin de la course
	Drapeau médical Blanc avec croix rouge	ATTENTION Sanitaire sur le circuit, réduction sensible de la vitesse, ne pas dépasser, chaque saut doit être passer sans sauter (les roues restent au sol), valable jusqu'après la zone dangereuse.

Les instructions des commissaires de piste et de la commission sportive Swiss Moto/SAM doivent être absolument observées. Les pilotes sont priés de renvoyer leurs bénévoles et fans derrière le double balisage. En cas de non-observance des règles, les pilotes peuvent en porter la responsabilité.

17. Jury de la manifestation

Commissaire sportif Swiss Moto/SAM	(avec droit de vote)
2ème commissaire Swiss Moto/SAM	(avec droit de vote)
Président d'org. ou délégué	(avec droit de vote)

Directeur de course	(sans droit de vote)
Sécurité	(sans droit de vote)
Chronométrage	(sans droit de vote)

18. Protêts

- Le formulaire officiel dépôt de protêt peut être obtenu auprès du Président du Jury.
- Les protêts doivent être déposés sous forme écrite, au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats, auprès du Directeur de course ou du Commissaire sportif
- Un seul thème fera l'objet du protêt et devra être signé par le coureur ou par son représentant légal.
- Une caution de CHF 100.- doit être jointe au protêt, laquelle sera restituée si le protêt est justifié.
- Les protêts doivent être traités sur place par le Jury.
- En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le Commissaire technique Swiss Moto/SAM, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, mais au maximum CHF 400.00. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.
Si le moteur est conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du dépositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règles, tous les frais seront à la charge du pilote incriminé.
- Décisions du jury :
Swiss Moto : Selon le Code juridique Pt.2.3., peuvent être contestées par écrit auprès de la **Commission de recours Swiss Moto**. Le délai d'appel est de 8 jours. Le recours n'est valide que si les frais de recours de CHF 500.- sont versés en même temps au Secrétariat général Swiss Moto (Compte postal 12-3456-0).
SAM : Contestation contre la décision de la commission sportive SAM peut être faite auprès du **tribunal arbitral SAM**. Cette instance décide définitivement sur tous les différends possibles. Les contestations n'entraînent pas directement le sursis de la décision prise.

19. Entraînement / entraînement chronométré / manche de qualification

S1, S2, S4, Senior, Quad :

- Le résultat des essais chronométrés donne la place à la grille de départ pour la manche de qualification.
- Le résultat de la manche de qualification donne la place à la grille de départ pour les 2 manches de course.
- Si un coureur n'a réalisé aucun temps aux essais-chronométrés, il prendra le départ à la dernière place de la grille de départ lors de la manche de qualification.
- Le coureur pas classé à la course de qualification prendra le départ à la dernière place de la grille de départ lors des 2 manches de course.
- La course de qualification se déroule selon le même mode que les manches de course des catégories en question.
- Entraînement libre S1 : au moins 2x 10 minutes.
- Entraînement libre S2, S4, Quad, Senior : au moins 10 minutes.
- Entraînement chronométré S1 : au moins 15 minutes.
- Entraînement chronométré S2, S4, Quad, Senior : au moins 10 minutes.

Superpole S1 Prestige (facultative pour l'organisateur) :

Les rangs 1 à 6 selon les essais chronométrés participent à une Superpole, celle-ci donne la place de départ pour la course de qualification, à partir du rang 7, la mise en place pour la course de qualification se fait selon les essais chronométrés.

Selon le règlement particulier.

Toutes les catégories :

- Selon le programme journalier, au moins 1 entraînement libre et 1 entraînement chronométré ont lieu par catégorie.
- Entraînement libre : minimum 8 minutes.
- Entraînement chronométré : minimum 10 minutes.
- Celui qui n'effectue pas les entraînements chronométrés est placé en dernier sur la grille départ lors des manches de course.
- Sera accepté au départ seul le coureur ayant réalisé un tour complet avec un temps soit aux essais libres, chronométrés ou Warm-Up.

20. Manifestations 1 jour / 2 jours

La commission sportive Swiss Moto/SAM et l'organisateur décident ensemble les classes autorisées pour les courses. Au moins 1 entraînement libre et 1 entraînement chronométré ainsi que 2 manches sont prévus par classe.

Lors des manifestations d'un jour, on renonce à la manche de qualification. L'entraînement chronométré fait foi pour la position de départ.

21. Horaire Supermoto

L'horaire peut varier selon la manifestation. Le nombre des manches des catégories sont données.

Au moins un entraînement et un entraînement chronométré ainsi que deux manches par catégorie sont prescrites.

22. Manches

Les catégories autorisées et le nombre des manches sont fixés dans le programme journalier.

Durées des manches :

S1	15 minutes + 1 T
S1 manche quali	10 minutes + 1 T
S2	12 Minuten + 1 Runde
S2 manche quali	10 Minuten + 1 Runde
S4	10 minutes + 1 T
S4 manche quali	10 minutes + 1 T
S5	10 minutes + 1 T
Senior	12 minutes + 1 T
Senior manche quali	10 minutes + 1 T
Kids 50 / 65	8 minutes + 1 T
Youngster 85	10 minutes + 1 T
Women	10 minutes + 1 T
Electro	10 minutes + 1 T
Quad	12 minutes + 1 T
Quad manche quali	10 minutes + 1 T

Afin d'être classé, le pilote doit avoir fait au moins 50% des tours effectués par le vainqueur.

Les trois premiers pilotes des catégories S2 et S4 peuvent, après consultation de la commission Swiss Moto / SAM, participer à la deuxième manche de course dans la catégorie immédiatement supérieure (sans classement).

23. Prégrille / départ / box

La prégrille sera fermée 5 minutes avant la prochaine manche, respectivement en cas de retard dans l'horaire, lorsque le 1^{er} pilote franchis la ligne d'arrivée de la manche en cours.

Des pilotes tardifs perdent le droit à leur place de départ. Ils doivent alors se placer derrière et dans l'ordre chronologique de leur arrivée à la prégrille. Les places de départ devenues vacantes restent inoccupées. Une fois la moto dans la prégrille, il ne faut pas quitter cet endroit. Le choix de la moto doit se faire avant l'entrée à la prégrille.

Box

Il faut prévoir une zone spéciale et bien signalisée à proximité de la zone de départ pour les réparations et le panneautage. Entrée et sortie doivent être bien signalisées par un panneau. Dans le box de réparations, les personnes non autorisées ne sont pas acceptées, en particulier les enfants, chiens, etc. S'il y a panneautage ou réparations à l'extérieur de la zone de réparations durant la course, le pilote sera exclu (aide de tiers).

- Dans le box de réparations, il est absolument interdit de fumer !
- Extincteur est obligatoire.

Un écran fourni par l'équipe de chronométrage et où les temps/classements peuvent être consultés par les pilotes/aides devra être installé dans les box. L'organisateur doit marquer les box et mettre à disposition une protection contre les intempéries pour ledit écran ainsi qu'une alimentation électrique (220 V).

24. Zone de départ / nombre de pilotes

Marquage Solo :

1. rang : 4 places – 2. rang : 3 places – 3. rang : 4 places (ou selon l'homologation)

Départ avec max. 40 moto ou selon rapport d'homologation de la piste.

- Les cases de départ sont placées dans la rangée correspondante.
- Les pilotes des lignes paires sont décalées dans le sens de la profondeur par rapport à ceux des lignes impaires.
- Distance latérale : minimum 1 m
- Distance entre les lignes de départ : minimum 1 m
- 1^{ère} place de départ / Pole position = devrait être si possible la plus courte distance au premier virage, à droite ou à gauche.

Marquage Quad (utiliser d'autres couleurs) :

1. rang : 3 places – 2. rang : 2 places – 3. rang : 3 places

Départ avec max. 30 Quad ou selon rapport d'homologation.

En cas de départ au moyen d'une grille de départ, toutes les places de départ doivent être occupées, avant de commencer une deuxième ligne de départ. Pour toutes les manches, le positionnement à la grille de départ est fait selon les chronométrages d'entraînement / manche qualification – dans l'ordre croissant.

25. Départ / arrivée

La position de départ pour toutes les manches sera déterminée en fonction du résultat des essais chronométrés / manche qualification. Dans le cas d'un départ avec poutre, la position de départ est également déterminée en fonction de l'entraînement chronométré / manche qualification, mais en rangées adjacentes.

Lors d'un départ avec la signalisation lumineuse :

- La signalisation lumineuse est éteinte
- Au départ, les moteurs sont en marche
- Le Directeur de course ou un délégué traverse la piste devant la grille de départ en levant le drapeau rouge.
- Celui-ci ayant atteint l'autre côté, la signalisation lumineuse passe au rouge.
- **Après env. 3-5 secondes, la signalisation donne le départ par l'extinction de tous les feux.**

L'observation de la position de départ est surveillée par la commission sportive SAM/Swiss Moto. Un départ anticipé sera annoncé par la commission sportive Swiss Moto / SAM et le coureur sera avisé dans les prochains tours. **Il y a un départ anticipé si la roue avant bouge ou la moto se déplace visiblement durant la phase rouge de la signalisation lumineuse.** Si un pilote provoque un départ anticipé, il sera placé derrière la dernière ligne en cas de répétition du départ, ou si la course est considérée comme commencée, son résultat de la manche concernée sera pénalisé de 15 secondes. La décision ne peut pas être contestée.

Lors d'un départ avec une grille de départ :

Le starter brandira un drapeau vert jusqu'à ce que tous les équipages soient sur la ligne de départ. Lorsque tous les équipages seront sur la ligne de départ, le starter brandira un panneau indiquant 15 secondes. A la fin de ces 15 secondes, il brandira un panneau indiquant 5 secondes et la grille de départ s'abaissera dans les 5 à 10 secondes après que le panneau 5 secondes ait été brandi. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est la même pour toutes les catégories. Un départ sur la 2^{ème} ligne de départ ne sera autorisé que si toutes les places sur la grille de la 1^{ère} ligne sont occupées.

Les coureurs partant en 2^{ème} ligne ne dépasseront pas la poutre tant que la grille de départ n'est pas tombée.

Franchissement de la ligne d'arrivée

Lors du franchissement de la ligne d'arrivée jusqu'au balisage (panneau) « END FINISH ZONE » le pilote ne doit pas s'arrêter ou décélérer brutalement. En cas de non-respect de cette mesure, le pilote reçoit une pénalité de +5 places au classement de la manche respective.

26. Interruption de course

Une séance d'essais ou une course ne peut être interrompue que **par le Directeur de course ou le Commissaire sportif Swiss Moto/SAM**, à l'aide du **drapeau rouge**.

Si pour une raison quelconque, une course est annulée, un nouveau départ complet sera donné, si moins de 50% de la durée de la course a été effectuée. La commission sportive Swiss Moto/SAM décider d'annuler une manche, si les circonstances l'obligent : si plus de 50% de la durée de la course a été effectuée, le classement de ladite manche sera établi après le dernier tour complet effectué.

27. Tablette des points / primes d'arrivée

Les pilotes doivent rouler au moins les 50% des tours du vainqueur, pour être classés. Les pilotes avec licences journalières gardent leurs points réalisés pour le classement journalier. Les pilotes avec licences journalières ont droit à la prime d'arrivée.

Pour le championnat annuel, les points obtenus reviennent aux pilotes licenciés Swiss Moto/SAM.

Sauf décision contraire de l'organisateur, les primes seront versées aux pilotes sur leur compte en ligne Racemanager après chaque course. **Les points de qualification ne comptent que pour le championnat annuel.**

Le montant de la prime d'arrivée sera crédité au pilote sur son sur compte Racemanager **la semaine** après l'épreuve.

Tablette des points

Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points
1	25		6	15		11	10		16	5
2	22		7	14		12	9		17	4
3	20		8	13		13	8		18	3
4	18		9	12		14	7		19	2
5	16		10	11		15	6		20	1

Tablette des points course de qualification

Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points		Rang	Points
1	12		4	8		7	5		10	2
2	10		5	7		8	4		11	1
3	9		6	6		9	3			

Primes d'arrivée

Catégorie	S5, Women, Electro	Kids 50 / 65, Youngster 85, S2, S4, Seniors	S1	S1 sans Super pole	S1 avec Super pole
Rang	Classement journalier	Classement journalier	Superpole	Classement journalier	Classement journalier
1.-3.	3 Coupes	3 Coupes		3 Coupes	3 Coupes
1.			CHF 250.00	CHF 400.00	CHF 400.00
2.			CHF 100.00	CHF 350.00	CHF 300.00
3.			CHF 50.00	CHF 300.00	CHF 250.00
4.				CHF 250.00	CHF 200.00
5.				CHF 200.00	CHF 150.00
6.				CHF 140.00	CHF 100.00
7.				CHF 140.00	CHF 100.00
8.				CHF 140.00	CHF 100.00
9.				CHF 140.00	CHF 100.00
10.				CHF 140.00	CHF 100.00
Total			CHF 400.00	CHF 2'200.00	CHF 1'800.00

Les primes de Super pole sont fixées par l'organisateur concerné.

Le montant total des prix s'élève à 2'200 CHF pour toutes les manifestations. Pour les courses avec superpole, 400 CHF sont versés pour la superpole et le reste du prix est réduit en conséquence à 1'800 CHF.

Courses Swiss Moto/SAM à l'étranger : Pour les courses à l'étranger, les primes d'arrivée ne seront plus payées.

Pour les courses en Suisse et pour lesquelles les autorités exigent un maximum de spectateurs de 1'000 ou moins, seulement 50% de la prime d'arrivée doit être payée.

(Si des pilotes avec Wildcard sont classés dans les points, ils reçoivent également la prime d'arrivée).

28. Classement final

En cas d'égalité de point, le nombre des victoires, puis le nombre de toutes les deuxièmes places etc. seront décisifs. S'il y a toujours une égalité, le meilleur résultat de la dernière manche sera pris en considération.

28.1 Réglementation de la Coupe du monde

Les coureurs qui participent à une course de Coupe du monde à l'étranger, lorsqu'une course de championnat suisse a lieu en même temps, reçoivent également des points pour le championnat suisse.

Exemple : si un coureur est en tête du championnat suisse, il reçoit 25 points pour toutes les courses auxquelles il ne peut pas participer, ou 12 points pour la course de qualification. S'il était deuxième du championnat suisse, il recevrait 22 points par course, ou 10 points pour la course de qualification, etc.

Si la première course du championnat suisse devait déjà se chevaucher avec une telle course à l'étranger, les points de la deuxième course suisse seraient pris en compte pour le classement du championnat.

Seuls les coureurs qui figurent dans le classement officiel de la course du championnat du monde correspondante (le règlement actuel du championnat du monde s'applique) reçoivent des points.

Les coureurs du championnat du monde qui prennent le départ à l'étranger ne sont pas répertoriés dans le classement journalier du championnat suisse. Les points ne comptent que pour le championnat suisse. Les points du championnat suisse sont déterminés sur la base du classement actuel du championnat suisse la veille de la course du championnat du monde.

Les participants au championnat suisse reçoivent également les points correspondant à leur classement dans la course.

29. Résultats / services

Les résultats des courses seront mis sur le site internet **Swiss Moto/SAM** www.s-a-m.ch et www.swissmoto.org, directement après les courses.

Les résultats seront communiqués aux médias, ceci sur demande.

30. Manifestations

Les manifestations officielles **Supermoto Swiss Championship** seront communiquées sur les sites internet **Swiss Moto/SAM** www.s-a-m.ch et www.swissmoto.org.

31. Protection de l'environnement

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération de ses déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser en rade des matériaux de récupération.

32. Règlement particulier

Le Règlement particulier indique les stipulations spéciales, décisions, directives etc. valables à la manifestation en question. Ce règlement sera mis sur le site internet www.swissmoto.org et www.s-a-m.ch, au lieu d'inscription ainsi que sur les panneaux d'information officiels de la manifestation.

33. Directives générales et dispositions finales

Les organisateurs ont le droit, en accord avec la commission sportive Swiss Moto/SAM, d'annuler partiellement ou entièrement ou d'ajourner une manifestation en cas de force majeure, etc. Une prétention générale du remboursement de la finance d'inscription déjà payée n'est pas existante.

Le pilote licencié permet à la Swiss Moto/SAM de transmettre à un tiers ses données personnelles mentionnées sur sa demande de licence (dans le but de publicité/information dans le domaine motorisé, etc). Par sa signature sur la demande de licence et information en cas d'accident, le pilote accepte le règlement et s'engage à observer strictement les directives des officiels Swiss Moto/SAM.

L'utilisation de drones doit être autorisée par l'organisateur. Si des drones sont utilisés pour des prises de vue vidéo ou photos (respecter les conditions imposées par les autorités), ils ne doivent pas gêner ou irriter les coureurs.

Si des pilotes n'observent pas le présent règlement, la commission sportive Swiss Moto/SAM peut infliger une amende jusqu'à Fr. 200.00. Un pilote peut être exclu pour une manche ou une course. Mais la licence peut lui être également retirée et par conséquence, ce pilote peut être exclu du championnat.

La commission sportive Swiss Moto/SAM se tient le droit de porter des changements au présent règlement et décide en cas de divergences d'interprétation.

Des requêtes contre des décisions de la commission sportive Swiss Moto/SAM peuvent être transmises au tribunal arbitral Swiss Moto/SAM. Cette instance décide définitivement sur des désaccords. Les requêtes n'entraînent pas directement le sursis des décisions prises.

34. Sanctions

Entraînement / entraînement chronométré :

- Raccourcissement : Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Dépassement sous drapeau jaune : Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Provocation inutile de la phase jaune : Le tour roulé le plus rapide est biffé.
- Limite de bruit dépassée : + 2 places sur la grille de départ

Prégrille / courses :

- Arrivée tardive à la prégrille : recul à la dernière place de départ.
- Abandon de la prégrille avec la moto : pas autorisation de départ pour la manche.
- Raccourcissement : recul de 5 places.
- Dépassement lors du drapeau jaune : recul de 10 places au classement.
- Fausse moto ou changement de moto sans annonce à la commission sport: **disqualification**
- Limite de bruit dépassée : + 5 places au classement de la manche concernée
- S'arrêter ou rouler inutilement lentement dans la End Finish Zone : pénalité de +5 places au classement de la manche respective.

Le Jury se garde le droit de fixer d'autres pénalités et sanctions !

Confirmation du pilote

Chaque pilote déclare accepter les directives précédentes et confirme par sa signature sur la demande de licence avoir pris connaissance et compris le règlement **actuel** des pilotes.

35. Règlement annexe classes Kids 50 / 65, Youngster 85

Généralité

Les manifestations se déroulent sous le patronat de Swiss Moto/SAM. La manifestation sera organisée et réalisée par l'organisateur selon le règlement des organisateurs Swiss Moto/SAM.

En premier lieu, le règlement des pilotes actuel est valable. Ce règlement supplémentaire concerne les catégories Kids 50 / 65, Youngster 85. Il complète ou reporte les directives de ces catégories du règlement des pilotes Swiss Moto/SAM.

Pour les Kids 50 / 65, les entraînements et courses se déroulent sans la partie offroad.

Par l'obtention d'une licence, le pilote accepte ce règlement, a connaissance de la non responsabilité des organisateurs et manifestations, et observe strictement les directives des organes officiels de la manifestation.

Motos

Equipement technique

- Seulement essence sans plomb avec max. 102 Oktan et sans additif (selon règlement FIM).
- Le liquide de refroidissement ne doit pas contenir d'antigel (voir aussi chap. 7).
- Protections des mains (fixées) sont obligatoires.
- Protection du guidon obligatoire.
- Protection du pignon obligatoire.
- Freins, plaquettes de frein, freins à disque : libre
- Rapport boîte à vitesses (pignon, couronne) : libre

Kids 50 / 65

- Motos : machines de mini-bikes de série (motocross de jeunesse) toutes marques
- Embrayage : automatique ou manuel
- Moteur : libre, avec max. 65ccm 2T/ 110ccm 4T
- Hauteur/selle : sans charge max. 79 cm
- Pneumatiques : Pneus commerciaux de course ou de route ou d'enduro soft avec profil max. 8mm

Youngster 85

- Motos: machines de motocross de série avec max. 85ccm 2T et 150ccm 4T
- Moteur: libre, avec max. 85ccm 2T resp. 150cm 4T
- Pneumatiques: Pneus commerciaux de course ou de route ou d'enduro soft avec profil max. 8mm

Contrôle technique

voir règlement des pilotes Swiss Moto/SAM

Pilotes

Participants - âge / licence

- Kids 50 / 65: max. 65ccm, année 2013 ou plus jeune
 - Youngster 85: max. 85ccm, année 2013 jusqu'à 2009
- La Commission sport Swiss Moto/SAM décide définitivement l'autorisation d'un pilote dans chaque catégorie. Elle peut interdire un départ pour des raisons de sécurité.

Comportement des pilotes et des parents/mécaniciens/accompagnants

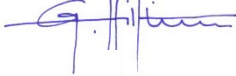
- Les directives du Directeur de course et de la commission sportive Swiss Moto/SAM doivent être strictement observées. Ceci est valable pour les mécaniciens, parents et accompagnants.
- A chaque manifestation un représentant légal ou son représentant doit être présent.
- Avec l'accord du Directeur de course, les photographes et cameramen ont la possibilité de pénétrer dans la zone balisée.
- Seule la vitesse au pas est autorisée dans le parc des coureurs et hors du circuit.
- Des courses d'essais ne sont autorisées qu'à un endroit affecté à cet effet. Les courses d'essais doivent être préalablement annoncées au Directeur de course qui indique l'endroit et l'heure adéquats.
- Un non-respect d'un ou de plusieurs de ces points susmentionnés peut engendrer une disqualification immédiate du pilote à la manifestation. Le commissaire sportive Swiss Moto/SAM en statue de manière définitive.
- Un comportement sportif est également exigé de la part des parents et accompagnants. Le Directeur de course a la possibilité d'exclure un pilote de la course si un de ses parents/accompagnants se comporte incorrectement.


www.s-a-m.ch | www.swissmoto.org

Ce règlement remplace toutes les éditions précédentes.

10 février 2025

Commission Sport:

Présidente Sport SAM: Gisela Hilfiker 

Swiss Moto CEO – Chef sports d'élite: Rolf Enz 

Les commissaires respectifs:

SAM Andy Heierli 

Swiss Moto Eugen Haag 